

Lors du précédent Conseil d'Administration, le Président a confirmé la volonté des Administrateurs, des Actionnaires et de l'approbation du Conseil Municipal, de procéder à la vente du patrimoine locatif social de la CODEGI.

Le principe de cession retenu serait la vente en bloc des 769 logements sociaux, qui constitue le patrimoine locatif social de la Société.

La note ci-après précise la procédure à suivre.

Projet de délibération

Le Conseil d'Administration décide d'engager la procédure de mise en vente de son patrimoine locatif social.

A cette fin, le Conseil d'Administration autorise le Directeur de la CODEGI à engager les formalités et dépenses nécessaires au bon déroulement de la procédure (diagnostics, autorisations, estimations, constitution du dossier,

Le Conseil d'Administration valide le projet de planning proposé :

...
